



Mission politique agricole

Réunion du 04 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° 1

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE REPLANTATION / COMPLANTATION DE CEPS DE VIGNE 2024-2025

Attribution de subventions 2024-2025

Président : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LEMONON Elisabeth, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : Pierre BERTHIER, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Raymond BURDIN, Jean-François COGNARD, Thierry DESJOURS, Jean-Luc FONTERAY, Marie-Thérèse FRIZOT, Didier LAUBERAT, Dominique LOTTE, Dominique MELIN, Christine ROBIN

Pierre BERTHIER a donné pouvoir à Josiane CORNELOUP, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Raymond BURDIN à Florence PLISSONNIER, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Jean-Luc FONTERAY à Elisabeth LEMONON, Marie-Thérèse FRIZOT à Lionel DUPARAY, Didier LAUBERAT à Marie-Claude BARNAY, Dominique LOTTE à Chantal GIEN, Dominique MELIN à Alain GAUDRAY, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le régime cadre SA. 107520 "Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire" autorisé par la Commission européenne le 30 novembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 mai 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le dispositif de soutien à la replantation de ceps de vigne pour raisons climatiques ou sanitaires,

Vu la délibération du 23 septembre 2022 aux termes de laquelle la Commission permanente a adopté le règlement d'intervention du dispositif,

Vu la délibération du 29 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la convention avec la Région relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la période 2023-2027,

Vu la délibération du 28 mars 2024 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la prolongation du dispositif et son règlement,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les 169 subventions attribuées à des exploitations viticoles de Saône-et-Loire depuis la mise en place du dispositif en 2021, pour plus de 300 000 €,

Considérant les demandes déposées de début novembre à fin décembre 2024 par 5 exploitations souhaitant bénéficier du dispositif de soutien aux investissements de replantation/complantation de ceps de vigne,

Considérant les demandes déposées de mi-janvier 2025 à mi-février 2025 par 15 exploitations souhaitant bénéficier du dispositif de soutien aux investissements de replantation/complantation de ceps de vigne,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer les dernières subventions 2024 aux 5 demandeurs, dont la liste figure dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 10 866 €,

- d'attribuer les premières subventions 2025 aux 15 demandeurs, dont la liste figure dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 30 793 €.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Adaptation au changement climatique », l'autorisation de programme et l'opération « Réhabilitation du potentiel viticole face aux changements climatiques », l'article 20422.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit 11 AVR. 2025
Transmission en Préfecture le
Publié ou Notifié le 14 AVR. 2025
Affiché le Notifié le 11 AVR. 2025

Aide à la replantation des vignes suite à maladies ou accidents climatiques
Commission permanente du 4 avril 2025 - Annexe 1

Numéro	date de la demande	Commune	Nom canton	Tiers	Nombre de pieds	Finances déca	Bais noir	Accidents climatiques	Somme éligible C	Taux du dossier	Montant de subside attribué C
1	01/11/2024	SAINT MAURICE DE SATONNAY			4400	NON	OUI	NON	25 960,00	30%	2 500
2	18/11/2024	MACON			2000	OUI	OUI	OUI	9 038,00	30%	2 500
3	21/11/2024	FONTAINES			3140	NON	NON	OUI	15 277,10	30%	2 500
4	04/12/2024	RULLY			2500	NON	NON	OUI	14 256,50	30%	2 500
5	10/12/2024	MERCUREY			610	NON	OUI	OUI	2 885,30	30%	866
TOTAUX					12 650				67 416,90		10 866

Aide à la replantation des vignes suite à maladies ou accidents climatiques

Commission permanente du 4 avril 2025 - Annexe 2

Numéro	date de la demande	Commune	Nom canton	Tiers	Nombre de pieds	Flaveescence gérée	Bois noirs	accidents climatiques	Somme éligible €	Taux du dossier	Montant de l'aide attribuée €
1	27/01/2025	CHELLY LES MARANGES			1400	NON	OUI	NON	8 569,68	30%	2 500
2	23/01/2025	VERGISSEON			2370	OUI	OUI	NON	12 301,00	30%	2 500
3	29/01/2025	PRISSE			1787	OUI	OUI	OUI	10 295,20	30%	2 500
4	30/01/2025	CHAINIRE			500	OUI	OUI	NON	2 265,50	30%	680
5	31/01/2025	CUILLES LES ROCHES			1580	NON	OUI	OUI	11 584,88	30%	2 500
6	31/01/2025	CHANGE			500	NON	OUI	OUI	3 111,30	30%	933
7	02/02/2025	DRACY LES COUCHES			1500	NON	OUI	NON	8 462,30	30%	2 500
8	08/02/2025	PARIS L'HOPITAL			1063	OUI	OUI	OUI	5 463,82	30%	1 639
9	10/02/2025	PERONNE			2202	NON	OUI	NON	10 525,56	30%	2 500
10	12/02/2025	MONTAGNY LES BUXY			2991	NON	OUI	NON	15 688,32 €	30%	2 500
11	17/02/2025	DEZPE LES MARANGES			700	NON	OUI	NON	3 451,70	30%	1 036
12	13/02/2025	DAVAYE			1000	OUI	OUI	NON	5 017,76	30%	1 505
13	13/02/2025	RULLY			1687	NON	OUI	NON	8 341,70	30%	2 500
14	14/02/2025	RULLY			4245	NON	OUI	NON	21 397,33	30%	2 500
15	16/02/2025	SOLITRE POUILLY			5150	OUI	OUI	OUI	23 148,65	30%	2 500
				TOTAUX	28 675				149 624,70		30 753